



CSA, France

L'action du Conseil supérieur de l'audiovisuel en matière de cohésion sociale

La loi du 30 septembre 1986 donne au Conseil supérieur de l'audiovisuel français le pouvoir et la responsabilité de contribuer « aux actions en faveur de la cohésion sociale ». Le CSA doit ainsi s'assurer que les programmes reflètent suffisamment la diversité de la société française, qu'ils représentent équitablement femmes et hommes sans véhiculer de stéréotypes ou de préjugés fondés sur le genre, et enfin que le secteur de la communication audiovisuelle permet un niveau élevé de protection de l'environnement et de santé de la population. Ces compétences consacrées par le législateur ont permis au CSA de développer et s'associer à de nombreuses initiatives en faveur de la cohésion sociale, grâce notamment au développement d'outils de mesure comme le « baromètre de la diversité », la participation à des opérations de sensibilisation comme la « Charte alimentaire » ou encore la réunion d'un observatoire dédié à l'éducation aux médias.

Le stand du CSA français propose un panorama des actions du conseil en matière de cohésion sociale en 3 grands ensembles (« Cadre juridique », « Outils » et « Axes de travail pour 2018 ») sur les thèmes suivants : diversité, droits des femmes, éducation aux médias, langue française, santé et accessibilité et handicap.